

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les élus,
Monsieur les Administrateurs,
Chers amis,

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous remercie pour votre accueil et je tiens à remercier tout particulièrement le Président THIEVENIN pour la réussite de l'organisation de ces Journées nationales de la FENARA. Je connais son investissement et je ne doute pas que vous savez apprécier à sa juste valeur l'énergie qui l'anime pour la défense des intérêts des retraités de l'artisanat.

Je tiens également à saluer tous les administrateurs ou anciens administrateurs de caisses du RSI qui sont présents et qui participent, au quotidien, à la difficile gestion des caisses du RSI.

ooo

Vous n'êtes pas sans savoir que la protection sociale des travailleurs indépendants et plus particulièrement le RSI sont

actuellement sous le feu des projecteurs médiatiques. Certains mouvements contestataires s'agitent pour remettre en cause le caractère obligatoire de l'affiliation à notre régime.

Je tiens à vous le rappeler fermement, vous qui avez non sans effort cotisé au RSI durant votre carrière professionnelle : le RSI est obligatoire pour tous les travailleurs indépendants en application des textes juridiques français et conformément aux directives européennes.

Vous qui, du temps des caisses AVA et de la CANCAVA, avez connu les actions violentes et illégales de mouvements comme le CDCA, vous savez mieux que quiconque comment se terminent ce genre de drames dont les principales victimes sont invariablement les plus fragiles et les plus isolés. Je sais que je peux compter sur vous pour ce combat en faveur de la solidarité intergénérationnelle et de la défense de notre mission de service public ; de l'intérêt général des travailleurs indépendants.

...

Bien évidemment, cette contestation adopte d'autres formes et se nourrit également de la crise socio-économique que nous traversons et qui frappe plus particulièrement nos petites entreprises.

En tant que retraités et depuis plusieurs années, vous constatez l'atteinte portée à votre pouvoir d'achat et à votre pension de retraite. Les pensions de retraite de base ne sont plus revalorisées depuis le 1^{er} avril 2013 avec un gel des pensions de retraite confirmé au 1^{er} octobre 2014, à l'exception des assurés percevant le Minimum vieillesse. Seules les pensions cumulées n'excédant pas 1 200€ par mois au 30 septembre 2014 ont permis le versement d'une prime de 40 euros versée fin mars. Il en est de même pour les retraites complémentaires, même si je constate qu'en ce qui concerne le RCI servi par le RSI, les prestations de droit direct progressent globalement de 4,6 points en 2014 comme en 2013.

Un sentiment d'injustice apparaît notamment chez les retraités qui sont par ailleurs frappés par une augmentation du taux de CSG. Nous constatons une évolution dangereuse du nombre de retraités pauvres, même si parmi eux certains ont durement travaillé durant toute leur vie active.

Dans un tel contexte socio-économique, le RSI est pour certains une cible facile incarnant les charges sociales voire plus, à coup de chiffres farfelus et de fausses informations.

Face à de telles circonstances sur lesquelles prospèrent également des positionnements politiques entre le Gouvernement et son opposition, je suis particulièrement heureux qu'une mission parlementaire menée par les députés Jacques VERDIER et Sylviane BULTEAU soit actuellement mise en œuvre dans le cadre d'une lettre de mission du Premier Ministre. Comme nous n'avons rien à cacher, ce travail parlementaire va nous permettre d'exposer les améliorations déjà mises en œuvre ainsi que différentes propositions d'améliorations.

Car le RSI va mieux et j'ai eu l'opportunité de leur en faire part au cours de mon Audition le 6 mai. Depuis 2011-2012, nous avons mis en œuvre un plan de suppression des dysfonctionnements puis lancé dès 2012 des chantiers de modernisation et de simplification.

Ainsi, j'attends avec impatience le Rapport d'étapes intermédiaire qui sera rendu fin mai/début juin tandis que le Rapport définitif est attendu pour mi-septembre. J'aurais très certainement l'occasion d'en reparler.

Au quotidien, vous pouvez constater la vitalité du RSI. Avec plus de 2 000 000 de retraités dont plus de 920 000 sont

artisans au 31 décembre 2014, le nombre de retraités de l'artisanat est en augmentation de 2 points par rapport à l'année précédente.

C'est en pensant à tous ces pensionnés que nous travaillons intensément pour que la mise en place particulièrement complexe d'un régime unique de référence qui permettra la liquidation des pensions de façon simultanée à compter du 1^{er} janvier 2016 soit une réussite.

- - -
- - -

Une rencontre comme celle d'aujourd'hui est particulièrement importante car la place d'organisations comme la vôtre dans la gestion de notre régime obligatoire de protection sociale des travailleurs indépendants est fondamentale.

Plus que jamais, dans cette perspective, le solide partenariat signé chaque année entre le RSI et la FENARA trouve son sens. Il consiste à mieux faire connaître à vos adhérents, la politique menée par la caisse nationale du RSI. Il s'agit de vous apporter une meilleure connaissance des prestations sociales proposées mais aussi des actions qui sont menées en matière de retraite, de santé, d'action sociale et de prévention.

Cette collaboration entre la FENARA et le RSI existe depuis de nombreuses années et se matérialise tant au niveau national qu'au niveau local. Ainsi, le régime participe au financement de certaines des actions menées par les fédérations locales et de la fédération nationale tout en initiant certaines actions originales. Par exemple, le 18 avril 2014, la caisse nationale du RSI a organisé une Journée des Présidents des associations en direction des Présidents locaux qui sera sans doute renouvelé en 2016.

De plus, à la demande de la Secrétaire d'Etat Madame DELGA et suite à la suppression programmée de l'Indemnité de Départ, nous avons mis en place l'Accompagnement au Départ à la Retraite (ADR) pour lequel nous allons tous devoir nous mobiliser face aux pouvoirs publics si nous souhaitons qu'elle demeure au-delà de 2015.

Cette collaboration est d'autant plus importante que dans le cadre du projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, le rôle d'organisations comme la vôtre sera incontournable. En effet, en tant que membre de la Conférence des Financeurs (qui consiste en une coordination des caisses nationales de sécurité sociale avec les représentants des Conseils départementaux), le RSI devra rendre compte des actions menées par des acteurs de prévention et d'autonomie.

Cela sera pour nous l'occasion de valoriser tout ce qui est effectué à votre niveau.

Je rajoute par ailleurs un point sur un sujet qui vous tient particulièrement à cœur, à savoir la suppression de l'expédition postale du montant total des pensions à déclarer sur la déclaration fiscale, à compter du 1^{er} janvier 2016. Ce montant sera à ce moment-là directement envoyé à l'administration fiscale mais nous maintiendrons l'envoi à ceux qui le demanderont expressément. A ce sujet, la Commission Nationale d'Action Sanitaire et Sociale du RSI (la CNASS) a décidé d'inciter les Commissions locales à subventionner toute action de formation à Internet des travailleurs indépendants retraités, et plus particulièrement pour l'administration électronique.

Cette place des retraités de l'artisanat, je la partage également dans le cadre du Projet « *Trajectoire RSI 2018* », en y défendant à son niveau actuel la part d'administrateurs représentant les retraités dans les futurs conseils d'administrateurs ; à savoir pour un tiers. Je ne sais que trop ce qu'ils vont pouvoir apporter dans ce projet qui a pour objectif d'améliorer la qualité de service rendue aux assurés dans le cadre d'une nouvelle cartographie à compter du 1^{er} janvier 2019.

- - -

Vous avez placé vos Journées nationales sous le thème d'une « *protection sociale tout au long de la vie* ».

Vous êtes ainsi forcément particulièrement attentifs à toutes les initiatives que nous prenons au niveau de l'action sanitaire et sociale pour les retraités et futurs retraités.

A ce titre, parmi les nouvelles initiatives sanitaires et sociales mises en œuvre depuis le début d'année pour le renforcement de l'accompagnement pour la santé, le programme de prévention Bilan santé retraite invite plus de 35 000 nouveaux retraités assurés santé du RSI ainsi que leurs conjoint(e)s ayants droit de plus de 58 ans à bénéficier sans avance de frais de leur part d'une visite médicale chez le médecin traitant et d'un bilan bucco-dentaire chez le chirurgien-dentiste à effectuer dans les 6 mois. Ce ne sont que quelques exemples parmi tant d'autres.

Je compte plus que jamais sur vous pour défendre le RSI, pour relayer nos actions auprès des retraités de l'artisanat, notamment dans l'éloignement de certaines zones rurales ou dans l'isolement des centres villes urbains. Nous devons transmettre ce noble héritage aux générations futures.

Le RSI est un régime solide, qui fonctionne, et nous nous devons de le promouvoir.

Nous aurons besoin de votre soutien auprès des décideurs politiques sur ces différents sujets comme sur bien d'autres. J'ai confiance en notre collaboration.

Je vous remercie pour votre attention et demeure disponible pour toutes vos interrogations.

ooo